Fusion de bailleurs

6 février 2024

Sommaire :

- Procédure de fusion
- Désignation des administrateurs représentant des locataires
- Article L411-2-1 du Code de la construction et de l’habitation
- Article R441-9 du Code de la construction et de l’habitation
- Article R421-1 du Code de la construction et de l’habitation
- Article L236-1 du Code du commerce
- Article L236-2 du Code du commerce
- Article L236-4 du Code du commerce